



1001391402

DATE DEPOT :	2010-02-12
NUMERO DE DEPOT :	13914
N° GESTION :	2010D00657
N° SIREN :	520180969
DENOMINATION :	FINEXGA
ADRESSE :	5 rue Robert de Flers 75015 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/01/27
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE GERANT(S)

FINEXGA

Société Civile au capital de 3.442.000 €
divisé en 34.220 parts de 100 € chacune de valeur nominale

Siège social : 5 rue Robert de Flers 75015 Paris

R.C.S. : Paris – 2009 D

—oo000oo—

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE en date du 27 janvier 2010

NOMINATION DU GERANT

—ooOoo—

L'an deux mille dix, le vingt sept janvier à dix huit heures trente, les Associés de la Société Civile «FINEXGA» se sont réunis au siège social à l'issue de la signature des statuts à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du gérant – fixation des pouvoirs – date d'effet et questions diverses

Puis, il est constaté que les deux Associés composant le capital social, émargent à cette assemblée tel qu'il résulte de la présence de :



➤ Monsieur Willy Dorr titulaire de	34.187 parts
➤ Monsieur Garry Dorr titulaire de	233 parts
Total :	<u>34.420 parts</u>

soit deux associés possédant ensemble 34.420 parts sociales, soit l'intégralité du capital social.

Par conséquent, la présente Assemblée peut valablement délibérer pour consigner ce qui suit à l'ordre du jour :

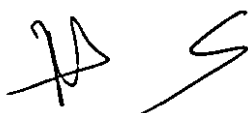
RESOLUTION UNIQUE

Les Associés décident de nommer à compter de ce jour et en qualité de Gérant unique :

Monsieur Willy Dorr
né le 14 août 1949 à Villiers sur Marne (94350)
de nationalité Française
demeurant 78 bis rue du Général de Gaulle 94430 Chennevières

pour une durée équivalente à un exercice social, renouvelable par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation ou révocation dans les conditions légales et statutaires.

Monsieur Willy Dorr est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société et faire ou autoriser tous les actes et opérations entrant dans l'objet social et plus généralement, pour accomplir ou faire accomplir tout ce qu'il pourra juger utile de faire, sans aucune exception, réserve ou limitation particulière.



Monsieur Willy Dorr déclare accepter lesdites fonctions à compter de ce jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

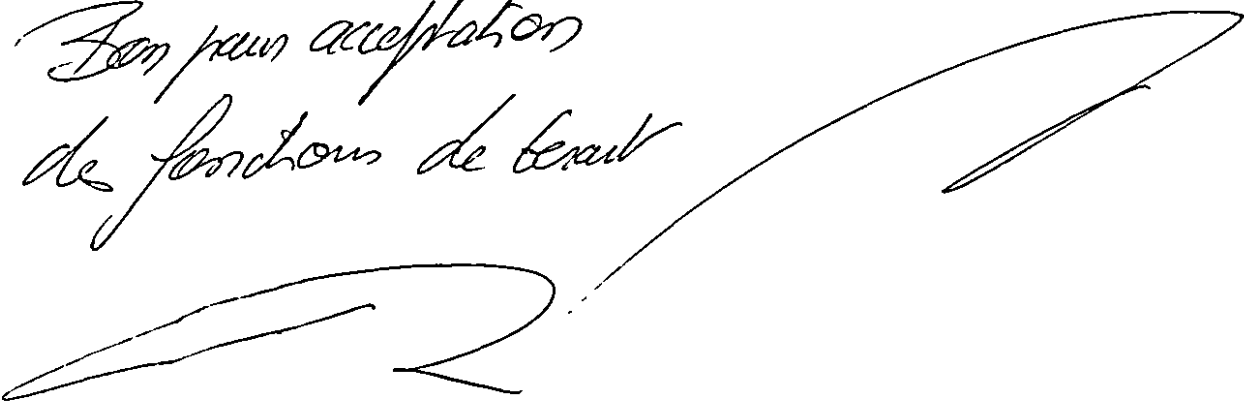
Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé les associés après lecture.

Willy Dorr

Garry Dorr

*Don pour acceptation
de fonctions de travail*

The image shows two handwritten signatures. The signature on the left is written in cursive and reads "Don pour acceptation de fonctions de travail". The signature on the right is a stylized, sweeping cursive mark. Both signatures are written in black ink.